

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 2 novembre 2015 portant dissolution du commandement du groupement de gendarmerie départementale du Var à Toulon et création corrélative du commandement du groupement de gendarmerie départementale du Var à La Valette-du-Var (Var)**

NOR : INTJ1525083A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-27;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Le commandement du groupement de gendarmerie départementale du Var à Toulon est dissous à compter du 16 novembre 2015. Corrélativement, le commandement du groupement de gendarmerie départementale du Var à La Valette-du-Var est créé à la même date.

Article 2

Les officiers du commandement du groupement de gendarmerie départementale du Var à La Valette-du-Var exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2, R. 15-23, R. 15-24 et R. 15-27 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 novembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, adjoint au directeur  
des opérations et de l'emploi,*

P. LE MOUËL